

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**Séance du 5 mars 2018**

**DÉLIBÉRATION n°2018-07**

Le conseil d'administration s'est réuni le 5 mars 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 23 février 2018.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,  
Vu les statuts de l'université,

**Point de l'ordre du jour :**

5.2. Approbation de conventions.

**Exposé de la décision :**

Deux conventions de partenariat sont proposées au conseil d'administration pour renouvellement : la convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine et le contrat d'objectifs 2018-2021 avec le Conseil départemental d'Indre et Loire. Conformément à l'article L. 712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit approuver les conventions signées par le Président.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- Approbation de la convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine ;
- Approbation du contrat d'objectifs avec le Conseil départemental d'Indre et Loire.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Approbation de la convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine

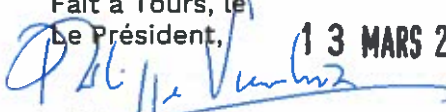
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions	0
Votes exprimés	29
<b>Pour :</b>	<b>26</b>
Contre	3

Approbation du contrat d'objectifs avec le Conseil départemental d'Indre et Loire

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions	0
Votes exprimés	29
<b>Pour :</b>	<b>29</b>
Contre	0

**Pièces jointes :**

- Convention avec la CCI de Touraine ; convention avec le CD37.

Fait à Tours, le  
Le Président, **13 MARS 2018**  
  
Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

**13 MARS 2018**

Transmise au recteur le :

**13 MARS 2018**

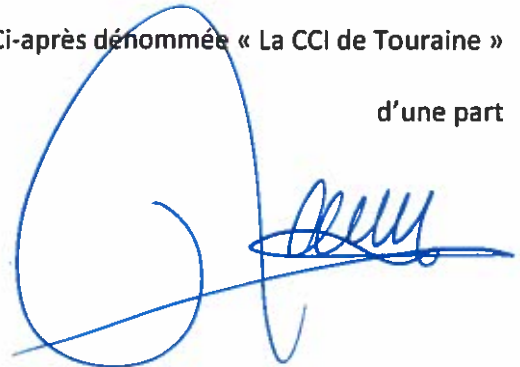
**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**CCI Touraine – Université de Tours**

Entre :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine, dont le siège est au 4 bis Rue Jules Favre – 37000 TOURS, représentée par son Président, Monsieur Philippe ROUSSY,

Ci-après dénommée « La CCI de Touraine »

d'une part

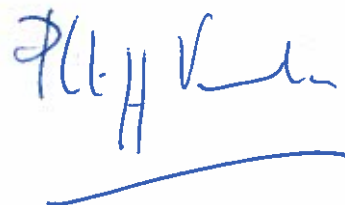


Et :

- L'université de Tours, dont le siège est au 60 Rue du Plat d'Étain – 37000 TOURS, représentée par son Président, Monsieur Philippe VENDRIX,

Ci-après dénommée « Le Bénéficiaire »

d'autre part



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### CCI Touraine – Université de Tours

L'université de Tours, créée en 1970, est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche pluridisciplinaire, ayant pour mission principale l'enseignement supérieur et la recherche. L'université contribue, de par sa mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent ; à la croissance régionale et nationale, à l'essor économique et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins actuels et leur évolution prévisible ; à la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité, l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche ; à la construction de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur.

#### La Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine :

La CCI Touraine, Etablissement Public Administratif de l'Etat, a pour objet de favoriser le développement économique dans le département d'Indre-et-Loire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine a fait de l'innovation – au sens large – et du travail collaboratif des axes forts, dans le cadre de son projet de territoire 2016-2021.

Dans ce cadre, elle cherche notamment à :

- renforcer les réseaux locaux d'acteurs économiques ;
- détecter les projets et initiatives à potentiel (innovation au sens large), et mobiliser les acteurs du territoire qui favoriseront leur émergence.
- Renforcer les passerelles entre les entreprises en recherche de compétences et les jeunes formés sur le territoire, pour favoriser les collaborations, stages, recrutements.

#### Préambule :

Les deux parties ont plusieurs objectifs convergents, détaillés ci-après.

Elles ont déjà collaboré ensemble par le passé et deux conventions ont été signées en 2005 et 2012. Les parties réaffirment aujourd'hui leur volonté de collaborer en faveur du développement économique de la Touraine.

La présente convention pourra être enrichie de projets issus de la future convention.



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### CCI Touraine – Université de Tours

#### ARTICLE 1 : OBJET

Les deux parties réaffirment leur volonté de collaborer en faveur du développement économique de la Touraine, en travaillant sur les leviers suivants :

- Travailler à une meilleure connaissance mutuelle entre entrepreneurs et enseignants-chercheurs ;
- Etablir et entretenir des collaborations sur des projets innovants entre l'université et des entreprises du département ;
- Accompagner les PME/PMI dans l'évolution de leurs procédés et de leurs compétences ;
- Améliorer l'insertion professionnelle locale des étudiants (stages, apprentissage, notamment) ;
- Tenir compte des besoins et demandes des entreprises dans l'évolution de l'offre de formation de l'université ;
- Promouvoir les compétences et les équipements universitaires afin d'en faciliter l'accès pour les entreprises.
- Coopérer pour le montage de dossiers dans le cadre d'appels à projets régionaux, nationaux et européens.

Cette convention est mise en place pour une durée de 3 ans reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties deux mois avant son terme.

Il s'agit d'une convention cadre, le détail des actions menées en commun (incluant l'organisation et le budget associés) pourra faire l'objet de conventions spécifiques.

#### ARTICLE 2 : ORGANISATION

Sont désignés deux collaborateurs coordinateurs, respectivement pour l'université et pour la CCI Touraine, pour le suivi du présent accord cadre. Ces coordinateurs ont pour mission d'assurer l'interface avec les personnes et services de leur organisation impliqués dans les actions initiées par le Comité de Pilotage.

Est instauré un comité de pilotage composé de :

- Pour la CCI : Président, VP « enseignement supérieur et innovation », VP « emploi »
- Pour l'université : Président, VP « CA », VP « Recherche », VP « Formation »
- Et les deux collaborateurs coordinateurs



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### CCI Touraine – Université de Tours

Ce comité de pilotage se réunit au moins 3 fois par an. Il examine les actions en cours et les projets qui lui sont soumis pour décider des suites à apporter. Il émet des propositions quant aux objectifs des mois à venir et quant aux rôles, missions et moyens de chaque organisation dans le contexte du présent accord.

En tant que de besoin des groupes techniques sont constitués en fonction des projets menés.

#### **ARTICLE 3 : Axe 1 – Information, communication, mise en relation**

Afin de développer les partenariats, les parties décident de favoriser une bonne connaissance mutuelle entre élus des deux Parties, et entre responsables de missions et/ou de services de part et d'autre, et selon les sujets. En outre, il est convenu des échanges réguliers d'articles entre les organes d'information de la CCI et de l'université.

#### **ARTICLE 4 : - Axe 2 – Formation et Insertion**

L'objectif de l'université est la promotion des stages, de l'apprentissage, et la promotion de son offre de formation continue.

L'objectif de la CCI est de faciliter pour les entreprises l'identification et la mobilisation des compétences dont elles ont besoin, que ce soit par le biais de stages, de recrutement d'apprentis, de projets de fin d'études ou de recrutement simple.

A ces fins, il est proposé de travailler sur :

- L'articulation qui pourrait être faite entre le site R-Pro de l'université et la plateforme Sésame Emploi (V2) ;
- La promotion des stages via la diffusion régulière d'informations pratiques ;
- La promotion des dispositifs d'apprentissage vers les entreprises comme vers les étudiants ;
- L'intensification des liens entre entreprises et formations (participation aux conseils de perfectionnement) ;
- La promotion auprès des entreprises des compétences acquises par les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire ainsi que du dispositif CIFRE (convention de formation industrielle par la recherche).

Plusieurs opérations peuvent servir cet objectif : Ma Thèse en 180 secondes, job dating LAFU (co-organisation CFA des Universités Centre Val de Loire). D'autres opérations pourront être envisagées.



4

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### CCI Touraine – Université de Tours

#### **ARTICLE 5 : Axe 3 – Recherche et innovation**

L'objectif est de développer les collaborations entre entreprises d'Indre-et-Loire et équipes de recherche au sein de l'université.

Afin de faciliter l'accès des PME-PMI aux compétences de l'université :

- La CCI fait connaître les ressources universitaires auprès des entreprises ; elle détecte les projets, des besoins, et propose des mises en relation ;
- L'université fait connaître ses compétences, son portefeuille de brevets et ses ressources orientées vers les entreprises, ainsi que les modalités de collaboration.
- Lorsqu'un projet d'entreprise est identifié par la CCI, l'Université s'engage à identifier les interlocuteurs les plus pertinents, les thèmes de recherche ou d'intérêt, et mobilise les ressources pertinentes face aux demandes des entreprises.

Un échange CCI-Université sur ces cas identifiés permettra de partager l'information sur les suites données à chaque projet potentiel (qu'il aboutisse ou non à une collaboration).

#### **ARTICLE 6 : Axe 4 – Entrepreneuriat**

L'université de Tours s'inscrit dans une démarche de sensibilisation à l'entrepreneuriat vis-à-vis de ses étudiants et de son personnel. Elle pourra promouvoir les collaborations entre la SATT Grand Centre et la CCI sur le licensing des brevets et la création de jeunes entreprises innovantes.

La CCI Touraine reçoit les porteurs de projet et créateurs d'entreprise, dont certains issus de l'université. Elle apporte son soutien aux opérations pédagogiques liées à la création d'entreprise au sein de l'université et de ses composantes (PEPITE / CréaCampus).

Par ailleurs plusieurs projets se créent dans des composantes de l'Université, afin d'accompagner l'incubation et l'émergence de projets issus de la recherche : Projets BioMédicaments, Intelligence des Patrimoines, notamment.

Le succès de ces projets à potentiel repose à la fois sur les compétences expertes des structures d'accueil, et sur des compétences propres à l'entrepreneuriat et à la structuration stratégique et financière.

Sur ces thèmes les Parties s'engagent à collaborer (unir leurs compétences et leurs moyens) pour accompagner ces projets à potentiel. Cette collaboration passe par la mise en commun de compétences, et la recherche de moyens financiers dédiés.



## CONVENTION DE PARTENARIAT CCI Touraine – Université de Tours

Ainsi, les deux parties s'engagent à collaborer afin de mettre en place un incubateur permettant la création et le développement de start-up au sein de l'université, afin d'optimiser leur développement et leur ancrage en Touraine.

La CCI a mis en place depuis trois ans un accélérateur de projets, « l'impulseur », qui permet aux créateurs et aux dirigeants d'entreprise de tester leur concept, d'accélérer la concrétisation de leurs projets et de progresser dans leurs pratiques dans le cadre d'un parcours de 6 mois comprenant des ateliers-experts, un suivi personnalisé, des business tests individuels et un forum investisseur.

L'Université de Tours ne dispose ni du savoir-faire ni des moyens suffisants pour aider à la transformation de la recherche en modèle économique viable.

Aussi les deux parties s'engagent à collaborer pour faire du modèle « l'impulseur » un outil renforcé pour la création et le développement des entreprises de Touraine.

### ARTICLE 6 : Eléments financiers (article en option) :

Ce document étant une convention cadre, le détail des déclinaisons financières se fera par projet sur chaque convention associée.

Fait à Tours en deux exemplaires, le

Pour la Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Touraine,

Le Président,



Philippe ROUSSY

Pour l'université de Tours,

Le Président,



Philippe VENDRIX



## CONTRAT D'OBJECTIFS 2018-2021

### **ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE ET L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

#### **Entre**

Le Département d'Indre-et-Loire, Place de la Préfecture, 37927 TOURS cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Gérard PAUMIER**, Président du Conseil départemental, ci-après désigné "Département", d'une part,

#### **Et**

L'Université de TOURS, 60 rue du Plat d'Étain – BP 12050 – 37020 TOURS CEDEX 1, représentée par **Monsieur Philippe VENDRIX**, Président, et ci-après désigné " Université", d'autre part,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 février 2018.

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université en date du 5 mars 2018

#### **PRÉAMBULE**

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et l'Université de TOURS, dans le cadre d'un partenariat renouvelé, conviennent de signer la présente convention qui a pour objectif de recentrer les efforts sur les domaines de l'innovation et de la culture.

Le Département entend ainsi accompagner l'Université tourangelle et contribuer tant à son rayonnement national et international qu'à l'attractivité du territoire.

Les actions du Contrat d'objectifs se dérouleront donc sur une période de 4 ans (2018-2021), en s'appuyant sur deux volets distincts : "Innovation et Recherche" et "Accès à la culture et rayonnement de l'Université".

#### ***IL EST CONVENU CE QUI SUIT :***

#### **Article 1 – OBJET DU CONTRAT D'OBJECTIFS**

Le Conseil départemental souhaite soutenir l'Université de TOURS, selon des objectifs d'impulsion de création d'activités nouvelles innovantes et d'ouverture culturelle. Pour ce faire, il est fixé, ci-après, le programme d'actions sur 4 ans ainsi que le cadre financier de chaque action, pour un montant global de subvention départementale de 1 329 000 € proposés lors du vote du Budget Primitif 2018.

## **Article 2 – PROGRAMME PLURIANNUEL 2018-2021**

### **1 – VOLET INNOVATION-RECHERCHE - 810 000 €**

En fonctionnement (310 000 € de subvention sur 4 ans) :

#### **1.1 Insertion des étudiants et des chercheurs dans le tissu économique et social**

##### **1.1.1 Soutien au pôle entrepreneuriat**

L'objectif est de développer la culture entrepreneuriale des étudiants et de les sensibiliser à l'entrepreneuriat en renforçant les initiatives déjà existantes et en impulsant de nouveaux dispositifs transverses. C'est PEPITE (Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), l'un des 29 pôles étudiants pour l'innovation sélectionnés et labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en 2014, qui accompagnera les étudiants dans ce cadre.

**Cadre financier : 20 000 € sur la période, soit 5 000 € par an.**

##### **1.1.2 Organisation de la semaine de l'insertion professionnelle**

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP), qui accueille étudiants et jeunes diplômés de l'Université, organise un temps fort de l'insertion professionnelle chaque année, en novembre, proposant notamment des ateliers d'aide à la recherche de stages et d'emplois, des tables rondes, des conférences-métiers et surtout un grand forum d'entreprises.

**Cadre financier : 20 000 € sur la période, soit 5 000 € par an.**

#### **1.2 Soutien à l'innovation ou aux transferts technologiques vers les PME**

##### **1.2.1 Soutien au transfert de l'innovation vers les PME**

Cette initiative permet de promouvoir le développement économique et l'attractivité du territoire par le développement d'une dynamique de transfert de l'innovation du secteur public vers les PME du département, dans un objectif de création d'emplois et d'activités nouvelles innovantes. Un ingénieur sera chargé de favoriser l'accès des PME aux compétences universitaires et à l'innovation en accompagnant les chercheurs souhaitant créer leur entreprise et en développant des partenariats innovants avec les PME.

**Cadre financier : 100 000 € pour la période, soit 40 000 € en 2018, 50 000 € en 2019 et 10 000 € en 2020.**

##### **1.2.2 Thèses de doctorant favorisant l'insertion professionnelle**

L'objectif de cette initiative est d'inciter les laboratoires de recherche à réaliser des projets, spécifiquement dans le cadre de thèses, avec des PME innovantes. Il s'agit donc pour le Département de financer partiellement la première année de la thèse d'un doctorant, à raison de trois bourses de thèses sur la durée du contrat d'objectifs. Ces projets de recherche devront être labellisés par les pôles de compétitivité régionaux.

**Cadre financier : 120 000 € sur la période, soit 40 000 € par an à partir de 2019.**

##### **1.2.3 Colloques internationaux**

Il s'agit d'accentuer l'ouverture internationale de la recherche de l'Université de TOURS en contribuant à l'organisation de rencontres scientifiques de niveau international. En effet, la venue régulière de congressistes concourt à la dynamique et au rayonnement de la Touraine et de son patrimoine culturel et touristique. Ces manifestations seront préalablement labellisées par la Commission Recherche de l'Université. Le Département financera partiellement ces colloques chaque année.

**Cadre financier : 50 000 € sur la période, soit 12 500 € par an.**

En Investissement (500 000 € de subvention sur 4 ans) :

#### **1.2.4 BIOLAB – locaux pour start-ups en biotechnologie**

Ce projet vise à pallier l'absence d'infrastructures dans le département, spécifiquement adaptées à l'accueil des start-ups, dans le domaine des biotechnologies, à proximité des laboratoires de recherche et de la plateforme de formation du « Bio Cube Institute ». L'Université a décidé de construire des locaux sur le site du Plat d'Étain, lieu géographique qui offrira aux TPE-PME installées un cadre scientifique et de formation d'excellence et permettra de créer un écosystème en biotechnologie, favorisant l'accueil et le développement de jeunes entreprises.

**Cadre financier : 500 000 € sur la période, soit 125 000 € par an** (le dernier versement étant réajusté si nécessaire, compte tenu des dépenses réelles).

## **2 – VOLET CULTURE – RAYONNEMENT DU DÉPARTEMENT – 519 000 €**

En fonctionnement (179 000 € de subvention sur 4 ans) :

### **2.1 Accès de la culture aux étudiants**

#### **2.1.1 Passeport culturel étudiant**

Pour favoriser l'accès des étudiants à l'offre culturelle, à l'échelle du département et via le Passeport Culturel Etudiant (PCE), le Conseil départemental contribue au financement des actions de médiation organisées avec les différents partenaires, ainsi qu'au forum culturel de rentrée. Par ailleurs, il permet aux étudiants de pouvoir visiter les huit monuments départementaux gratuitement.

**Cadre financier : 84 000 € sur la période, soit 21 000 € par an.**

### **2.2 Résidences d'artistes**

#### **2.2.1 Résidences d'artistes**

L'objectif est de développer une politique d'accueil originale d'artistes en résidence, visant à donner aux étudiants l'opportunité de travailler sur une création avec un artiste reconnu dans des domaines variés. Le Département d'Indre-et-Loire soutient financièrement ces résidences qui sont repérées nationalement, donnant lieu à des interventions pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et lors de rencontres nationales de services culturels. Dans le cadre de ce nouveau Contrat d'objectifs, les résidences pourront faire l'objet d'une valorisation pensée conjointement avec le Conseil départemental.

**Cadre financier : 60 000 € sur la période, soit 15 000 € par an.**

### **2.3 Rayonnement de la Touraine**

#### **2.3.1 Projet de recherche et valorisation de la Cité Royale de Loches**

Afin de renouveler l'offre de visite de la Cité Royale de Loches, « Intelligence des Patrimoines » et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire collaboreront pour définir en commun un dispositif scientifique de médiation innovant en extérieur, offrant un regard nouveau sur le Logis royal et le Donjon. Le projet s'appuiera sur les données scientifiques existantes (archéologie, modèles 3D, archives...), mais conduira également à la définition de nouveaux projets de recherche pour le renouvellement des connaissances sur ce site patrimonial. Le dispositif CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) est proposé pour la mise en œuvre de ce projet.

**Cadre financier : 15 000 € sur la période, soit 5 000 € par an sur les trois premières années.**

### **2.3.2 Accueil des étudiants étrangers en Touraine**

Le programme culturel dédié aux étudiants internationaux d'échanges, suivant les cours à l'Université, répond à plusieurs enjeux : rendre la Touraine plus attractive et offrir à des étudiants tourangeaux, dans le cadre de l'échange, une gratuité dans des universités prestigieuses à l'étranger, améliorer la qualité de l'intégration des étudiants internationaux en leur proposant des activités qui leur donnent l'opportunité de découvrir le patrimoine historique, culturel et gastronomique français et créer un sentiment d'appartenance en faisant de leur séjour d'études à TOURS un souvenir mémorable (en 2016, l'Université de TOURS obtient le « Studyportals Award for Excellent International Student Satisfaction »).

**Cadre financier : 20 000 € sur la période, soit 5 000 € par an.**

En investissement (340 000 € de subvention sur 4 ans) :

## **2.4 Conservation et diffusion de la culture**

### **2.4.1 Aménagement de la Bibliothèque musicale Jean-Yves COUTEAU**

Il s'agit de l'acquisition de meubles pour ranger les nombreux CD (6 000 actuellement et 6 000 supplémentaires prévus si intégration d'autres fonds), afin de libérer des mètres linéaires pour d'autres documents (sachant que la capacité de stockage d'un meuble est de 2 000 CD), ainsi que du réaménagement du magasin afin d'optimiser le stockage de tous types de documents.

**Cadre financier : 40 000 € sur la période, soit 10 000 € par an.**

### **2.4.2 Aménagement de l'amphithéâtre (site du Plat d'Étain) en salle polyvalente**

Le projet consiste à réaménager en salle polyvalente l'amphithéâtre situé sur le site du Plat d'Étain, permettant ainsi de développer à la fois l'Université du Temps Libre, qui a pour mission de diffuser la culture et la connaissance scientifiques aux citoyens, et d'envisager d'autres manifestations concourant à la diffusion de la culture scientifique.

**Cadre financier : 300 000 € sur la période, soit 75 000 € par an.**

*Ces versements seront éventuellement réajustés la dernière année du contrat, compte tenu des dépenses réalisées.*

Compte tenu de l'avancement du programme, il pourra éventuellement être envisagé, sans qu'il y ait un avenant à établir, de changer la répartition des sommes par année, dans la limite du crédit global retenu pour chaque action et sur la durée du contrat.

## **Article 3 – MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS**

**La mise en œuvre des actions se déclinera par l'adoption de conventions de financement annuelles ou pluriannuelles, si nécessaire, par opération ou par volet, dans la limite des montants prévus dans le cadre du programme d'action pluriannuel annexé.** Les modalités de versement des subventions à intervenir, ainsi que le plan de financement de chaque opération faisant apparaître la participation de l'Université (organisation, mise à disposition des ressources matérielles et humaines, financement, ...) seront précisés dans ces conventions. Si toutefois une convention opérationnelle n'était pas nécessaire pour certaines actions, la convention-cadre fera objet de référence et le versement pourra s'effectuer sur justificatifs présentés annuellement ou la dernière année selon les cas.

#### **Article 4 – SUIVI**

L'état d'avancement des opérations fera l'objet **d'un bilan écrit annuel** que l'Université fera parvenir au Département avant le 15 novembre de chaque année.

#### **Article 5 – DURÉE DU CONTRAT ET MODIFICATIONS**

Le Contrat d'Objectifs est conclu pour une période de quatre années (2018 à 2021) en se basant sur l'année civile. Il entrera en vigueur après signature des deux parties, à la date de sa notification par le Département à l'Université. Il pourra être prolongé d'une année par avenant, compte tenu de l'avancement des projets.

#### **Article 6 – COMMUNICATION**

**Le Département d'Indre-et-Loire devra être associé à l'ensemble des actions de communication** mentionnant les projets soutenus au profit de l'Université de TOURS. La participation du Département est conditionnée à l'obligation de publicité sur tous supports ou publications relatifs aux opérations de ce contrat. Les supports devront porter les logos du Département et la mention « opération financée par le Département de l'Indre-et-Loire ».

Une réunion entre le Conseil départemental et l'Université sera organisée une fois tous les semestres sur ce « volet communication », afin de définir la manière dont l'action du Conseil départementale pourra être valorisée (page de publicité, marquage de salles ou de lieux de conférence, kakemonos, remise aux étudiants d'une documentation, visites de laboratoires, d'installations ou de projets spécifiques, signalétique ponctuelle ou permanente, etc.).

**Au moins une fois l'an, le Président de l'Université et le Président du Conseil départemental devront tenir un point presse sur l'avancement du Contrat d'Objectifs.**

#### **Article 7 – CONTRÔLE D'ACTIVITÉ DU DEPARTEMENT**

Le Département pourra procéder à tout **contrôle ou investigations** qu'il jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui, afin de s'assurer du bien-fondé des actions entreprises. Toute entrave à ce contrôle, ou constat de non-conformité, entraînera le reversement de la subvention après mise en demeure restée sans effet.



#### **Article 8 – RÉGLEMENTS ET LITIGES**

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat cadre, les parties s'engagent à tenter de résoudre le différend à l'amiable, avant de recourir à la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires, à Tours, le

Pour l'Université de Tours,  
Le Président,

Pour le Département d'Indre-et-Loire,  
Le Président du Conseil départemental,

CONTRAT D'OBJECTIFS 2018-2021 - CD 37 et UNIVERSITÉ DE TOURS			
		Proposition CD 37	
		Fonctionnement	Investissement
<b>VOLET 1 - Innovation et recherche</b>			
<i>1.1 Insertion des étudiants et des chercheurs dans le tissu économique et social</i>			
1.1.1 - Soutien au pôle entrepreneuriat de l'Université		20 000 €	
1.1.2 - Organisation de la semaine de l'insertion professionnelle		20 000 €	
<i>1.2 Soutien à l'innovation et aux transferts technologiques vers les PME</i>			
1.2.1 - Soutien au transfert de l'innovation vers les PME (recrutement d'un ingénieur)		100 000 €	
1.2.2 - Financement de 3 bourses de thèse permettant un transfert technologique vers les PME		120 000 €	
1.2.3 - Organisation de colloques internationaux : rencontres scientifiques (rayonnement de la Touraine)		50 000 €	
1.2.4 - BIOLAB (locaux pour l'accueil des start-up en biotechnologie)			500 000 €
<b>TOTAL VOLET 1</b>		<b>310 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
<b>VOLET 2 - Accès à la culture, Rayonnement de l'Université</b>			
<i>2.1 Accès de la culture aux étudiants</i>			
2.1.1 - Passeport culturel étudiants		84 000 €	
<i>2.2 Résidences d'artistes</i>			
2.2.1 Résidence d'artistes		60 000 €	
<i>2.3 Rayonnement de la Touraine</i>			
2.3.1 - Projet de recherche et de valorisation autour de la Cité Royale de Loches		15 000 €	
2.3.2 - Promotion du patrimoine départemental auprès des étudiants étrangers (+ accès gratuit aux monuments du Conseil départemental : 24 000 €)		20 000 €	
<i>2.4 Conservation et diffusion de la culture</i>			
2.4.1 - Aménagement de la bibliothèque musicale Jean-Yves COUTEAU (Mobilier pour stocker CD)			40 000 €
2.4.2 - Aménagement de l'amphithéâtre du site du Plat d'Étain en salle polyvalente			300 000 €
<b>TOTAL VOLET 2</b>		<b>179 000 €</b>	<b>340 000 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>489 000 €</b>	<b>840 000 €</b>

Synthèse 2018-2021	Proposition CD
Total Contrat d'objectifs	<b>1 329 000 €</b>
Dont Fonctionnement	<b>489 000 €</b>
Dont Investissement	<b>840 000 €</b>